



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Limoges, le 09/01/2025

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE LIMOGE**

2, cours Bugeaud
CS40410
87011 LIMOGES cedex
Téléphone : 05.55.33.91.55

E24000096 / 87

Monsieur le Directeur
SOCIETE WPD ENERGIE 131
32-36 rue de Bellevue
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Affaire suivie par : EC
enquetes-publiques.ta-limoges@juradm.fr
Tel : 05-55-33-91-59

Dossier n° : E24000096 / 87 COM EOL 23
(à rappeler dans toutes correspondances)

CP- COMMUNICATION D'UNE DECISION DE DESIGNATION COMM. ENQ.

Objet : enquête publique concernant le dossier déposé par la société WPD ENERGIE 131 portant sur une demande d'autorisation environnementale relative au projet d'implantation d'un parc éolien constitué de trois aérogénérateurs et d'un poste de livraison, sur le territoire de la commune de Nouhant.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Monsieur Alain DETEIX en qualité de commissaire enquêteur, président de la commission d'enquête.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,

Anne BLANCHON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LIMOGES

09/01/2025

N° E24000096 /87 COM EOL 23

Le Vice-Président du tribunal administratif

CP- Décision de désignation commissaire enquêteur du 09/01/2025

Vu enregistrée le 26/12/2024, la lettre par laquelle la Préfète de la Creuse demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une consultation du public concernant le dossier déposé par la société WPD ENERGIE 131, portant sur une demande d'autorisation environnementale, relative au projet d'implantation d'un parc éolien constitué de trois aérogénérateurs et d'un poste de livraison, sur le territoire de la commune de Nouhant ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 181-10 et L. 181-10-1.

Vu la décision du président du tribunal administratif de Limoges en date du 30 août 2024 donnant à M. François-Joseph Revel, vice-président, délégation à l'effet de procéder aux désignations des commissaires enquêteurs ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025.

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

Président :

Monsieur Alain DETEIX

En cas de défaillance de Monsieur Alain DETEIX, la présidence sera assurée par Madame Odile LABAS-BERTHOLET

Membres titulaires :

Madame Odile LABAS-BERTHOLET

Monsieur Laurent DUBOIS

Membre suppléant :

Monsieur Didier VINCENT

.../...

Article 2 : Pour les besoins de la consultation du public, les commissaires enquêteurs sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

Article 3 : La présente décision sera notifiée à la Préfète de la Creuse, à Monsieur Alain DETEIX, à Madame Odile LABAS-BERTHOLET, à Messieurs Laurent DUBOIS et Didier VINCENT et à la société WPD ENERGIE 131.

Fait à Limoges, le 09/01/2025

Pour Expédition Conforme
Le Greffier en Chef

Le Vice-Président,



François-Joseph REVEL

Anne BLANCHON